

## Confession de Michel Dakar

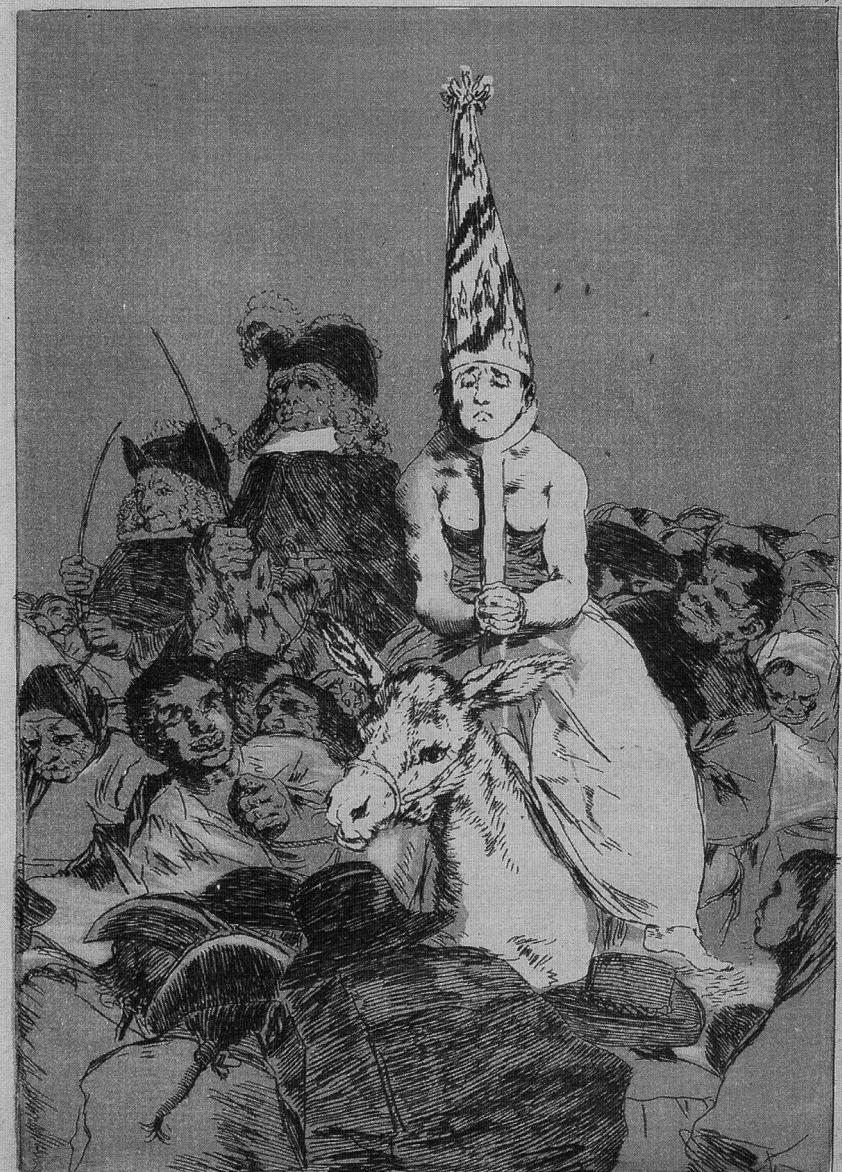
Moi, Michel Dakar devenu sain de corps et d'esprit grâce à l'aide de la police et de la psychiatrie qui m'ont pris en charge depuis une année et demi, j'ai pris conscience que mon activité politique qui durait depuis 30 ans, en apparence dédiée à la défense des droits humains et à la cause palestinienne, n'était qu'une façade dissimulant mon âme paranoïaque, pédophile, agressive et

menaçante, haineuse envers  
les vraies victimes - adepte  
des crimes contre l'humanité,  
et remercie du fond de mon  
âme le gouvernement, sa  
police et ses psychiatres de  
m'avoir sauvé de ma folie,  
et déclare à l'occasion de  
la fin prochaine des soins  
qui on me prodigue, ma  
volonté de consacrer le reste  
de mon existence à réparer  
le mal que j'ai fait.  
Encore une fois merci

N. MMR

Vi Plegier le 20 décembre 2025

Francisco de Goya, 1799, « Ça m'a pas pu être possible »  
Tribunal de l'inquisition promenant une hérétique



*No hubo remedio.*



Agence Régionale de Santé de Normandie  
Direction Offre de Soins

Rouen, le 17/12/2025

Service émetteur : Mr SPICKER  
Pôle Soins et Sûreté des Personnes  
ARS-NORMANDIE-76-27-SOINS-  
PSYCHIATRIQUES@ars.sante.fr  
Tél. : 02.31.70.95.02

Le Préfet de la région Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime  
à  
Monsieur DAKAR Michel  
9 Route de Barre Y-VA  
76490 RIVES EN SEINE

Objet : Expertise psychiatrique en vue d'une levée de SDRE

En application de l'article L. 3213-8 du code de la santé publique, je vous informe qu'après réception de l'avis du collège en date du 16/12/2025 demandant la levée de la mesure de soins psychiatriques dont vous faites l'objet depuis le 08/08/2024, j'ai ordonné la réalisation de deux expertises psychiatriques.

**La seconde expertise sera réalisée, dans les locaux du Nouvel hôpital de Navarre d'EVREUX bâtiment Parchappe, le lundi 22/12/2025 à 15H30 par le docteur M'hamed BOUTERBIAT, médecin psychiatre inscrit sur la liste du procureur de la République au titre de l'article L. 3213-5-1 du code de la santé publique.**

Je vous remercie de prendre les dispositions nécessaires, notamment en vous mettant en lien avec les services de votre hôpital de référence, le centre hospitalier Pierre JANET du Havre, afin de vous présenter aux expertises susmentionnées.

Copie CH Pierre JANET

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe

Hélène HESS



Agence Régionale de Santé de Normandie  
Direction Offre de Soins

Rouen, le 17/12/2025

Service émetteur : Mr SPICKER  
Pôle Soins et Sûreté des Personnes  
ARS-NORMANDIE-76-27-SOINS-  
PSYCHIATRIQUES@ars.sante.fr  
Tél. : 02.31.70.95.02

Le Préfet de la région Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur DAKAR Michel  
9 Route de Barre Y-VA  
76490 RIVES EN SEINE

Objet : Expertise psychiatrique en vue d'une levée de SDRE

En application de l'article L. 3213-8 du code de la santé publique, je vous informe qu'après réception de l'avis du collège en date du 16/12/2025 demandant la levée de la mesure de soins psychiatriques dont vous faites l'objet depuis le 08/08/2024, j'ai ordonné la réalisation de deux expertises psychiatriques.

La première expertise sera réalisée le mardi 23 décembre 2025 à 13h30, au Centre Hospitalier du Rouvray pavillon Artaud rez-de-chaussée consultation, par le docteur Jean-Michel PASQUIER, médecin psychiatre inscrit sur la liste du procureur de la République au titre de l'article L. 3213-5-1 du code de la santé publique.

La désignation d'un second expert étant encore en cours un nouveau courrier d'information vous sera transmis indiquant les modalités relatives à la seconde expertise.

Je vous remercie de prendre les dispositions nécessaires, notamment en vous mettant en lien avec les services de votre hôpital de référence, le centre hospitalier Pierre JANET du Havre, afin de vous présenter aux expertises susmentionnées.

Copie CH Pierre JANET

Le Préfet,  
Zoheir BOUAOUICHE  
Le secrétaire général